

*La Ministre*

PARIS, LE

- 6 FEV. 2013

Nos réf. : CAB/NVB/PST/JM 1315

Madame,

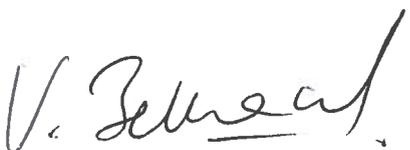
Votre courrier relatif au processus de ratification du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels m'est bien parvenu et je souhaitais vous remercier de l'intérêt que vous portez à ce texte.

Vous le savez, j'ai personnellement signé, au nom de la France, ce protocole additionnel lors d'une visite que j'ai effectuée aux Nations Unies à New York le 11 décembre dernier et je suis tout particulièrement attentive, comme vous, à ce qu'il puisse être rapidement ratifié.

La procédure de ratification sera engagée très prochainement. Vous le savez, celle-ci exige nécessairement un peu de temps dans la mesure où le processus requiert un examen du projet de loi du Gouvernement autorisant la ratification par le Conseil d'Etat avant sa transmission au Parlement.

La question que vous soulevez concernant la reconnaissance des compétences prévues aux articles 10 et 11 du protocole - mettant en place des procédures additionnelles d'enquête et de plainte interétatique - sera examinée dans le cadre de la procédure de ratification en concertation entre le ministère des affaires étrangères et les différents ministères concernés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



**Najat VALLAUD-BELKACEM**

**Madame Cécile LEUBA**

Chargée de plaidoyer / Coordinatrice de la plateforme DESC

Terre des Hommes France

10 bis rue Suger

93200 Saint Denis